

Image not found or type unknown



## erreur sur marchandise acheter

Par **yayaya**, le **05/05/2012** à **06:57**

Bonjour,

Il y a environ 3 trois ans j'ai acquis un ordinateur portable, mais voilà je me suis rendu compte d'une erreur sur le modèle. En effet, en vérifiant la référence de mon portable j'ai constaté que celui que j'avais en ma possession été d'une série inférieure. j'ai donc payé le prix fort pour un ancien modèle. N'est-il pas trop tard pour demander réparation auprès du vendeur? Il me semble que le délai est de 10 ans en droit de la consommation pour se retourner contre un commerçant. Comment dois-je mis prendre?